

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Additif à l'avis de vacance d'emplois de direction de la fonction publique hospitalière (emplois fonctionnels)

NOR : TSSN2415919V

L'avis de vacance d'emplois de direction de la fonction publique hospitalière (emplois fonctionnels) publié au *Journal officiel* de la République française le 4 juin 2024, texte n° 35 (NOR : TSSN2414829V), est modifié comme suit :

Il convient d'ajouter le poste suivant :

GROUPE III

I. – *Emploi de directeur ou de directrice*

Centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie à Dole, de l'établissement public éducatif et social étapes de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EHPAD de Mamirolle et de l'EPSMS « Solidarité Doubs handicap » à Besançon (Doubs) (cf. annexe I).

Conditions d'emploi

Les candidats doivent adresser pour chaque emploi leur dossier de candidature, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française, en se référant à l'avis initial.

ANNEXE I

CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ SAINT-YLIE À DOLE, DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ÉDUCATIF ET SOCIAL ETAPES DE DOLE (JURA), DU CENTRE HOSPITALIER DE NOVILLARS, DE L'EHPAD DE MAMIROLLE ET DE L'EPSMS « SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP » À BESANÇON (DOUBS)

Directeur ou directrice

I. – *Description de l'établissement*

Le CHS Saint-Ylie Jura et l'ETAPES sont situés à Dole, à égale distance de Dijon et Besançon. Le CH de Novillars est situé dans le Doubs à un peu plus de 10 km de Besançon. Les deux centres hospitaliers se situent à un peu moins de 1 heure de route l'un de l'autre. L'EPSMS Solidarité Doubs Handicap est situé à Besançon même et l'EHPAD de Mamirolle à proximité de Besançon.

Le CHS Saint-Ylie Jura et le CH de Novillars ont rejoint le groupement hospitalier de territoire Centre-Franche-Comté (CFC) le 1^{er} janvier 2020. Ils sont les acteurs de référence en psychiatrie et en santé mentale pour leurs territoires desservis respectifs.

Le volet psychiatrie et santé mentale du projet médical partagé V2 du GHT CFC est en cours d'élaboration sur le premier semestre 2024.

Le groupement psychiatrie et médico-social Doubs-Jura est caractérisé par un fort dynamisme en termes de projets sur l'offre de soins et médico-sociale, notamment sur le volet immobilier :

- projets immobiliers sectoriels du CHS Saint-Ylie Jura : appartements passerelles (1 million d'euros), centre ambulatoire de pédopsychiatrie d'Arbois (2 millions d'euros), bâtiment dédié à l'addictologie et à la dépression (9 millions d'euros) ;
- projet de nouveau foyer de l'ETAPES ;
- projet de reconstruction de l'offre d'hospitalisation complète du CH de Novillars (40 millions d'euros) et modernisation du parc ambulatoire (6 millions d'euros) ;
- projet de réhabilitation de l'EHPAD de Mamirolle (évalué à 20 millions d'euros) ;

- projet de construction d'un nouveau foyer de vie pour SDH (évalué à 6/7 millions d'euros).

Ces projets ambitieux appellent à une maîtrise budgétaire et financière avec des situations différenciées.

Des tensions fortes sont constatées sur les ressources médicales dans le Jura, avec des réorganisations fortes de l'offre de soins depuis 2021. Les établissements sont plus généralement confrontés aux tensions générales sur les effectifs infirmiers.

II. – Description du poste

Missions principales :

- définition et validation du cadre d'action stratégique des 5 établissements (PMP, projet d'établissement, CPOM...);
- garantir des grands équilibres économiques des établissements au service d'une dynamique d'investissement permettant aux établissements de répondre aux besoins de leurs usagers ;
- renforcement de la dynamique de coopération actuelle entre les 5 établissements ;
- optimisation de l'offre de soins en santé mentale ;
- recherche de modalités opérationnelles concrètes d'amélioration des collaborations entre les acteurs du champ sanitaire et du champ médico-social ;
- mise en commun dans un but d'optimisation de fonctions administratives, techniques et logistiques ;
- travail sur des directions déléguées affirmées.

Principaux projets à conduire :

- mise en œuvre des projets d'établissement 2023-2027 des deux établissements sanitaires ;
- élaborer le volet psychiatrie et santé mentale du PMP du GHT CFC ;
- faire un bilan sur la gouvernance de la direction commune et proposer des évolutions au besoin ;
- travailler activement sur la politique d'attractivité et de fidélisation des professionnels médicaux et soignants ;
- sécuriser et renforcer les coopérations ;
- renouvellement des PTSM 25 et 39 ;
- poursuivre les actions permettant d'améliorer la performance médico-économique du CHS ;
- sécurisation des investissements (CHS Saint-Ylie et EHPAD Mamirolle) ;
- mettre en œuvre les opérations d'investissement prévues ;
- mettre en œuvre la réorganisation de l'offre médico-sociale personnes âgées sur le bassin dolois en coopération avec le CH Dole ;
- mener le projet de restructuration de l'EHPAD de Mamirolle ;
- mettre en œuvre le projet foyer d'ETAPES ;
- mettre en œuvre le projet foyer de vie de SDH ;
- travailler à l'amélioration du parcours de soins des personnes détenues hospitalisées ;
- mettre en œuvre les projets retenus au titre des appels à projets nationaux et régionaux.

III. – Profil recherché

L'emploi s'adresse à un cadre de haut niveau fonctionnaire, ou agent contractuel, avec une expérience minimale de six années d'activités professionnelles diversifiées en tant que cadre supérieur dans des fonctions de direction, d'encadrement ou d'expertise et ayant une excellente connaissance des politiques de santé.

Expériences professionnelles appréciées :

- connaissance approfondie du secteur sanitaire (psychiatrie), et médico-social (acteurs institutionnels, instances et associations locales...);
- conduite de projet ;
- compétences en management d'équipes multidisciplinaires ;
- stratégie et organisation/conduite du changement ;
- maîtrise des règles et des enjeux liés au financement des activités de psychiatrie, et du secteur médico-social (personnes âgées et personnes en situation de handicap) ;
- maîtrise des règles de gestion des ressources humaines.

Connaissances particulières requises/prévues :

- avoir une vision stratégique des évolutions du système sanitaire et psychiatrique, social et médico-social et savoir positionner l'établissement au sein de son territoire ;
- savoir diriger, arbitrer et prendre des décisions en s'appuyant sur une capacité de jugement ;
- savoir expliquer la stratégie, la faire partager, en définir les implications et les déclinaisons ;
- savoir adapter son établissement aux contraintes financières dans un objectif de maintien de la qualité des prestations et des conditions de vie au travail des agents ;
- avoir une aptitude à exercer plusieurs compétences (faire preuve de poly-compétence) afin de maîtriser les grands domaines d'activité des établissements.

Compétences professionnelles requises/prévues :

- aptitude à la négociation et au dialogue social ;
- aptitude à la gestion de projet ;
- aptitude au management d'équipes.